



DÉTERGENT DÉGRAISSANT CONCENTRÉ

Réf 1 litre : PUREGRAIS1D

Réf 5 litres : PUREGRAIS

Réf 3 litres ECO-RECHARGE: PUREGRAIS-BAG

Détergent certifié par Ecocert Greenlife

98% des ingrédients sont d'origine naturelle



MATÉRIELS



SOLS



SURFACES

IDÉAL POUR
CENTRALE DE NETTOYAGE



ECO-RECHARGE

Le **DÉTERGENT DÉGRAISSANT CONCENTRÉ** de notre gamme PURE est un puissant détergent dégraissant spécialement conçu pour éliminer les graisses et salissures tenaces. Il trouve son application en zone alimentaire comme en zone collective. Il élimine les graisses, les huiles, les traces de caoutchouc, les moisissures et tout autre dépôt tenace sur tous types de supports. Il convient particulièrement pour le nettoyage des hottes, plans de travail, bacs à frites, petits matériels mais aussi en utilisation sur les sols et les surfaces modernes comme les tables de classes, le mobilier en stratifié, les traces noires des gymnases... où sa formule active s'attaque dès son application aux tâches d'encres, feutres, crayons, colle. Il peut être mis en contact avec tous les métaux traditionnels.

ÉLIMINE LES GRAISSES ET SALISSURES LES PLUS TENACES ✓

INTÉGRABLE DANS UN PROTOCOLE HACCP ✓

N'ATTAQUE PAS LES MÉTAUX ✓

Domaines d'application :

Locaux collectifs, cuisines collectives & industrielles, laboratoires agro-alimentaires, professionnels de la restauration, métiers de bouche (boulangerie, pâtisserie, boucherie, charcuterie, traiteur, chocolatier...).



ECODÉTERGENT

Les produits de la **gamme PURE** sont conçus et développés avec la volonté d'offrir aux utilisateurs le meilleur de notre savoir-faire en matière de conception environnementale. Détergent certifié par Ecocert Greenlife selon le référentiel Ecocert «Ecodétergent» disponible sur <http://detergents.ecocert.com>.

Cette volonté s'articule autour de notre concept **CARE** :

- **contrôle** : produit garanti Ecocert Greenlife ;
- **assurance** : produit sans classement toxicologique ou à classement différencié ;
- **responsable** : composants d'origine naturelle ;
- **efficace** : produit haute efficacité.

commandez au :
+33 (0)4 94 24 14 14

www.obioseed.com
contact@obioseed.com

PUREGRAIS

V1.9 17022023

CONDITIONNEMENT :

- Stocker à l'abri du gel et des fortes chaleurs
- Usage strictement professionnel
- DLUO : 4 ans



Geste éco-responsable : rincer l'emballage à la dernière utilisation et utiliser l'eau de rinçage.

Biodégradabilité : contient exclusivement des tensioactifs et agents de surface conforme au règlement (CE) 648/2004.

Éco-conseil : pour réduire l'impact environnemental, respecter les doses recommandées d'utilisation.

Afin de préserver votre santé et la protection de l'environnement, déposez vos déchets chimiques (catégorie «entretien de la maison» en point de collecte et en déchetterie. Qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de contenu, vos déchets chimiques doivent être déposés en point de collecte et en déchetterie dans leur contenant d'origine. Pour plus d'informations : <https://www.ecodds.com/particulier/tout-savoir-sur-les-dechets-chimiques/>

MÉTHODOLOGIE



💧 Dilution : de 0.5% à 5% soit de 5mL à 50mL pour 1L d'eau. (1) Diluer dans de l'eau tiède. (2) Frotter à l'aide d'une éponge. (3) Rincer.



💧 Dilution : de 0.5% à 5% soit de 5mL à 50mL pour 1L d'eau. (1) Diluer dans l'eau en fonction de l'état des sols. (2) Appliquer.



💧 Dilution : 10% soit 100mL pour 1L d'eau. (1) Diluer le produit dans de l'eau. (2) Pulvériser. (3) Laisser agir. (4) Rincer. (5) Sur les inox, tirer le produit à la raclette.



💧 Dilution : 5% soit 50mL pour 1L d'eau. (1) Diluer dans de l'eau chaude. (2) Laisser tremper environ 30 minutes. (3) Brosser si nécessaire (4) Rincer.

Dangereux !

Respecter les précautions d'emploi :

Usage strictement professionnel. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit. Utilisez les biocides avec précaution.

Produit trouvant son application dans le cadre d'un protocole HACCP. Conforme à l'arrêté du 19 décembre 2013 relatif aux procédés et produits utilisés pour le nettoyage des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires. Pour toutes les informations concernant les précautions d'usage et de sécurité, veuillez vous reporter à la fiche de données de sécurité, disponible sur simple demande en application du décret 87-200 du 25/03/87. Ne pas transvaser dans un autre récipient sans y reproduire l'étiquetage hygiène et sécurité.